

A NNEE 1961 - 0 - N° 72 /PR/SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

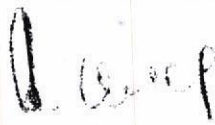
- VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'intérim de M. AROUNA Mama, Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité, pendant la durée de son absence.

ARTICLE 2 - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

PORTO-NOVO, le 15 MARS 1961
Pour LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent,
Le Vice-Président de la République :


S.M. APITHY

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.C.M.	3
Tous Ministres	12
J.O.R.D..	1
A.N.	2